

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 57 (1965)
Heft: 2

Artikel: La politique économique du gouvernement travailliste
Autor: Berger, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385353>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Souhaitons que ces mesures aboutissent à une stabilisation nécessaire du marché du travail, ramènent le calme dans les esprits troublés et conduisent enfin à la ratification de l'accord italo-suisse sur l'immigration, qui constitue à la fois un acte d'équité, une mise en pratique des règles internationales et une protection non seulement des travailleurs étrangers, mais aussi des Suisses. Ces derniers pourraient souffrir en effet de différences de traitement susceptibles d'inciter certains employeurs à donner la préférence à la main-d'œuvre qui lui coûte le moins cher.

La politique économique du gouvernement travailliste

Par *George Berger*

Quand un syndicaliste prend la plume pour examiner à la loupe la politique d'un gouvernement socialiste, on en déduit, même dans les milieux les mieux informés, qu'il en sortira forcément un article louant en termes dithyrambiques tout ce que ce gouvernement fait ou envisage de faire. Et pourtant, il n'en va pas toujours ainsi. Certes, le gouvernement travailliste peut compter sur l'appui de l'écrasante majorité des travailleurs organisés, lesquels votent en sa faveur pour la simple raison que le Parti conservateur, malgré toutes ses promesses électorales, n'a, comme jadis les Bourbons après l'exil de Napoléon, rien oublié et rien appris. Il est vrai que, pour leur part, les conservateurs se consolent en nourrissant l'espoir, un peu prématuré cependant, d'assister prochainement à un nouveau Waterloo : ils parlent volontiers, et d'autant plus bruyamment que la presse britannique leur est inféodée plus ou moins ouvertement, des « Cent-Jours » de Wilson, du fait de la faible majorité dont il dispose au Parlement. En revanche, Wilson table avec un sain optimisme, et à cause de l'énorme handicap que constituent les retards accumulés par de trop longues années de régime conservateur, sur ses « mille premiers jours », chiffre qui paraît nettement plus raisonnable.

Disons tout d'abord, pour répondre à une question que l'on pose souvent, qu'il n'y a pas le moindre lien organique entre le mouvement syndical et le Parti travailliste. Nous ne faisons état ici que des voix qui vont à ses candidats ; il n'est pas question d'électeurs qui auraient leur carte du parti en poche. Celui qui se syndique ne saurait être contraint, directement ou indirectement, à s'affilier au parti ; cependant, on présume que telle est son intention et, dans

le cas contraire, l'intéressé doit manifester expressément son refus. C'est ce que l'on appelle le principe du *contracting out*, c'est-à-dire de la non-affiliation formellement affirmée. On commettrait d'ailleurs la pire des erreurs en pensant que les syndiqués qui ne sont pas membres du Parti travailliste manqueraient de loyauté à son égard. Le syndiqué britannique ne se laisse pas guider par ses sentiments. Son comportement lui est dicté par une leçon amère, apprise à la rude école des années de crise, alors qu'un gouvernement conservateur ne savait que faire de plus de quatre millions de chômeurs – peut-être parce que certaines des personnalités dirigeantes d'alors étaient bien trop absorbées par les livraisons de ferraille aux aciéries allemandes. Cette ferraille bien anglaise, les usines allemandes en fabriquaient des canons, des grenades, des chars d'assaut, du fil de fer barbelé et une foule d'autres articles utiles de ce genre, dont les soldats britanniques se seraient évidemment fort bien passés quelque temps plus tard. Ces souvenirs sont encore vivaces chez les travailleurs d'un certain âge et les jeunes gens n'ont pas oublié les souffrances de leurs aînés. Nous devons cependant à l'équité de dire que la minorité conservatrice des travailleurs organisés a soutenu à maintes reprises avec loyauté les mesures de lutte décidées par les syndicats, même lorsqu'elles étaient dirigées contre le gouvernement conservateur.

Pour ce qui est de l'attitude des éléments extrémistes envers la politique économique du gouvernement travailliste ou envers la politique syndicale, il serait évidemment erroné de sous-estimer les possibilités qui s'ouvriraient aux rares ultras de gauche ou de droite dans l'hypothèse où ils arriveraient un jour aux leviers de commande. L'histoire du monde, hélas, se répète toujours lorsqu'un retour des choses peut être non seulement gênant, mais encore tragique. Or il n'y a pas de meilleure protection contre les coups de force de tout genre que l'esprit démocratique d'une population qui le possède naturellement. La démocratie présuppose avant tout l'existence d'hommes qui sachent admettre que, s'ils ont raison, les autres n'ont pas nécessairement tort. Faute d'entente sur le point en litige, on réussit tout de même à s'entendre sur un constat de carence.

Aussi le mouvement syndical attache-t-il le plus grand prix à une indépendance absolue, même envers le Parti travailliste. Que certains dirigeants travaillistes de premier plan viennent des milieux syndicaux, il n'y a rien là qui soit incompatible avec ce principe fondamental. A ce propos, il convient de mentionner pour commencer l'énergique Frank Cousins, ancien secrétaire général du puissant Syndicat des ouvriers du transport, qui est aujourd'hui ministre de la Technique, chargé notamment de veiller aux intérêts de la main-d'œuvre lors de l'automatisation des entreprises ou de l'emploi d'autres méthodes avancées. Sa tâche est loin d'être facile, car

l'accroissement de la productivité *et* de la production, sans prolongation de la durée du travail – mesure qui serait évidemment mal accueillie – n'est possible que si l'on adopte les méthodes et les équipements les plus perfectionnés. La solution du problème, qui exige la réadaptation de certains travailleurs, lesquels devront donc être libérés de leurs tâches pendant un certain temps pour qu'ils puissent se reclasser, sera facilitée surtout par le fait que le salarié britannique moyen est gagné depuis longtemps à l'idée que la journée de travail, la plus courte possible, doit être concentrée au maximum.

Le deuxième ministre sorti du syndicalisme, Ray Gunter, a reçu le portefeuille du Travail. Il était précédemment secrétaire général du Syndicat des ouvriers et des employés des chemins de fer. Il est intéressant de relever que les deux ministres ont de longues années d'expérience des affaires internationales; c'est là une garantie que les aspects internationaux des mesures qu'ils sont appelés à prendre ne seront pas négligés. Frank Cousins a appartenu pendant des années au Comité exécutif de la Fédération internationale des ouvriers du transport, qu'il a présidée jusqu'à sa nomination comme ministre de la Technique. Son successeur est notre ami Hans Düby, président de la SEV et ancien vice-président de l'ITF. Le ministre du Travail, Ray Gunter, était lui aussi membre du Comité exécutif de l'ITF.

Du côté des vaincus, les jeunes éléments du Parti conservateur, plus proches des réalités de l'heure, ont su mesurer avec tout le sérieux voulu la portée de la défaite, mais on s'est bercé de l'espoir, dans l'ensemble, que l'extrême minceur de la majorité dont dispose le gouvernement l'empêchera de prendre des mesures trop draconiennes et que, le plus tôt possible, il essaiera au contraire de renforcer sa position par de nouvelles élections. Si un appel aux urnes reste possible – qui ne prouverait d'ailleurs que la confiance que le gouvernement place dans son destin –, cet espoir a été déçu. Le gouvernement s'est engagé courageusement dans la voie qu'il estime la meilleure pour le bien commun et pour la situation de la Grande-Bretagne, tout en sachant que certaines mesures ne rencontreraient guère d'écho, même auprès de ses partisans, et qu'elles risqueraient de heurter ses amis de l'étranger, notamment ses partenaires de l'AELE. Le ministre du Commerce, Jay, s'est d'ailleurs empressé, lors d'un discours prononcé à la Chambre de commerce internationale, de donner l'assurance qu'une mesure telle que l'augmentation des droits de douane n'avait qu'un caractère temporaire et qu'elle serait abrogée aussitôt que possible. Le premier ministre adjoint et ministre de l'Economie, George Brown, s'est exprimé dans le même sens.

Voyons maintenant les principaux éléments de la politique économique et sociale du gouvernement.

La politique fiscale dans le cadre d'un « petit budget »

Il y a lieu de mentionner tout d'abord l'introduction d'un impôt uniforme sur les sociétés qui, sans aucun doute, simplifiera énormément l'imposition des revenus des sociétés anonymes. L'Etat doit également trouver un moyen supplémentaire d'alimenter ses caisses en étendant l'imposition des plus-values, selon une méthode en usage aux Etats-Unis. Cet impôt ne frappe pas certains titres d'épargne, la valeur de rachat des polices d'assurance normale sur la vie, les gains en capital des caisses de pensions et des organisations d'assistance, les héritages jusqu'à 5000 livres (un peu plus de 60 000 fr. suisses) et les gains réalisés sur des titres cotés en bourse, par des personnes domiciliées au Royaume-Uni, ainsi que d'autres gains provenant, par exemple, de paris ou de loteries.

Le budget extraordinaire approuvé le 26 octobre constitue la base juridique de l'élévation de 15% des droits à l'importation (qui comporte cependant certaines exceptions). Le gouvernement en escompte, si elle est appliquée pendant un an – ce que l'on ne croit guère – une recette de 200 millions de livres en chiffre rond et une contraction des importations d'environ 300 millions. Chose intéressante, la majoration de 15% des droits de douane a été votée à la Chambre des communes sans opposition, à main levée. Lors du scrutin sur l'augmentation de l'impôt sur les revenus, la majorité a été de 26 voix – vraisemblablement, mais sans doute non pas exclusivement – parce que les neuf libéraux ont voté pour le gouvernement; en effet, l'augmentation des droits sur l'essence, de 17%, a passé avec une majorité de 10 voix, alors que les libéraux se sont abstenus: il faut donc que quelques conservateurs aient voté en faveur de ces propositions.

Les syndicats, soucieux de voir élaborer une politique des revenus visant des fins concrètes, auraient aimé qu'une fiscalité appropriée empêchât les employeurs de bénéficier de la totalité des gains supplémentaires d'exploitation que permet la renonciation, par les travailleurs, à certaines revendications de salaire, en tout cas dans le cadre du « traité de paix ». Pareilles mesures ne sont d'ailleurs pas exclues.

Extension des services sociaux et améliorations de leurs prestations

Fidèle aux promesses faites lors des dernières élections, le gouvernement travailliste entend améliorer, à partir de fin mars 1965, diverses prestations sociales. Il évalue à environ 130 millions de livres par année les dépenses qui en résulteront. Contrairement à ce que l'on affirme souvent, ces dépenses supplémentaires seront couvertes non seulement par l'augmentation susmentionnée de l'impôt sur le revenu des sociétés, des droits de douane et de la taxe sur

l'essence, mais aussi par l'élévation des cotisations à l'assurance sociale. L'un des objectifs essentiels de ces aménagements est de créer un meilleur climat de travail. Les premiers pas dans cette direction ont déjà été faits: augmentation des pensions de retraite et suppression de certains montants payés depuis des années par les bénéficiaires du Service national de santé, à commencer par l'émolument de 2 shillings perçu pour chaque ordonnance. Que l'on attribue une importance politique à une somme aussi minime ne laisse pas d'étonner à première vue, car il ne doit pas y avoir beaucoup de résidents au Royaume-Uni qui ne puissent la supporter lorsqu'ils présentent une ordonnance. En fait, ce qui est en jeu ici, c'est le principe de la gratuité des soins médicaux, qui est à la base du Service, et qui veut que chacun ait les mêmes droits dans ce domaine, quelle que soit sa situation financière, car la santé de toute la population est le bien le plus précieux de l'Etat. Elle ne saurait donc dépendre de la possibilité ou de l'impossibilité de supporter le coût d'un traitement ou de verser certains montants à la caisse-maladie. Il est évident que ceux qui désirent plus que les prestations minimales (chambre privée dans un hôpital, lunettes ou prothèses plus élégantes, par exemple) peuvent l'obtenir moyennant paiement d'un droit d'ailleurs modeste. On ne sait pas encore si la participation de l'affilié au coût des lunettes et des prothèses sera également abolie; elle avait été décidée en 1951 par l'ancien gouvernement travailliste, dont deux membres – Bevan et le premier ministre actuel – avaient toutefois démissionné en signe de protestation.

Le Service national de santé est tellement entré dans les mœurs que les conservateurs eux-mêmes, malgré la forte majorité qu'ils avaient au Parlement, ne se sont jamais risqués à y toucher. L'émolument d'ordonnance de 2 shillings n'avait du reste été imposé que pour des raisons psychologiques: ces dernières années, il n'a pas rapporté plus de 22 millions de livres. De même, la participation au coût des lunettes et des prothèses couvre à peine 5% des dépenses afférentes au Service de santé. Voilà qui devrait faire réfléchir tous ceux qui s'entêtent à répéter que les gens se font faire des lunettes, des prothèses dentaires, etc., par pur plaisir, parce que cela coûte si peu. Ils oublient, en outre, qu'une visite chez le dentiste, fût-elle gratuite ou presque, ne semble guère réserver des joies sans mélange! Les adversaires irréductibles de la sécurité sociale auraient bien aimé attribuer après la guerre à la « rage de gaspillage » et au « manque de maturité » des masses des dépenses imputables au simple fait que des foules de gens n'avaient pas pu se soigner pendant les années de misère de la grande crise; toutefois, les causes de cette situation étaient si manifestes que personne ne pouvait s'y méprendre, sauf ceux qui ne voulaient pas les voir. Dans bien des cas, l'achat de lunettes, de prothèses ou d'autres appareils serait extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible. De surcroît, on n'imagine guère

comment un travailleur, par exemple, pourrait contribuer de façon sensible à l'amélioration de la productivité et, partant, à la capacité de concurrence de l'économie de son pays s'il souffre, dans sa santé et dans son moral, des conséquences fâcheuses de la diminution de son acuité visuelle ou de la perte de ses dents.

« Traité de paix » dans l'économie britannique

Un événement de portée véritablement historique est à signaler : la signature, le 16 décembre, d'un accord conclu par les représentants du gouvernement, des employeurs et du Congrès des syndicats et portant sur la productivité, les prix et les revenus. Le Congrès des syndicats a envoyé des exemplaires de cet accord à toutes les organisations affiliées, immédiatement après la signature solennelle du document.

Il ne s'agit pas essentiellement d'une convention sur la politique des revenus, contrairement à ce qu'on a lu fréquemment dans la presse : l'objectif essentiel de ce « traité de paix » est d'assurer le plein emploi et l'élévation constante du niveau de la production. Le secrétaire général du Congrès des syndicats britanniques a relevé à cette occasion qu'il convenait de tout faire pour éviter le déficit de la balance des paiements, qui entraîne, chacun le sait, un cortège de répercussions nocives, et qu'il fallait donc veiller à ne pas laisser les salaires et les traitements augmenter plus vite et plus fortement que la croissance linéaire de la productivité.

Si le ministre du Travail, Jay, n'a nullement contesté la nécessité d'une collaboration active de l'industrie privée, le président du Congrès des syndicats, lord Harold Collison, a beaucoup insisté sur la signification capitale d'une structure planifiée de l'économie dans l'intérêt général.

Nul n'ignore que le mouvement syndical britannique est encore bien loin de la réalisation de l'idéal du syndicat d'industrie, en dépit des progrès accomplis, grâce au Congrès des syndicats, vers la fusion des trop nombreuses organisations d'ouvriers ou d'employés du même métier ou de la même branche d'activité. On ne peut pas mettre un terme du jour au lendemain à une tradition séculaire remontant aux guildes d'autrefois. Du reste, l'opposition des multiples « petits » aux excellentes intentions des « gros » tout disposés à les absorber n'est pas motivée au premier chef, malgré ce que l'on affirme si souvent, par un ressentiment déraisonnable ou par le souci de conserver son modeste poste de responsable syndical ; elle l'est bien plus par la fierté compréhensible d'appartenir à telle ou telle profession, à tel ou tel métier. Néanmoins, le Conseil général du TUC a adopté à l'unanimité la déclaration commune (qui, du côté des employeurs, n'a été rejetée que par la Fédération des industries britanniques) ; elle est entérinée de ce fait par toutes les fédérations qui y sont repré-

sentées. Quant aux fédérations étrangères au TUC, qui font de l'obstruction par esprit de séparatisme ou, parfois, pour des motifs d'ordre politique et troublent la paix professionnelle – c'est à elles qu'il faut imputer les grèves dites « sauvages » – elles ne jouent pour ainsi dire aucun rôle à cet égard. Les pouvoirs publics et les parties aux conventions collectives ont conclu un accord qui ne peut avoir que d'heureuses conséquences pour l'essor économique du pays et, par là même, pour le progrès social.

Les objectifs de l'accord sont évidents: Le gouvernement s'engage à lutter contre les pratiques restrictives, à garantir de son mieux la stabilité de la livre et à suivre de près, tout en prenant les mesures qui s'imposent, les tendances qui se dégagent dans l'évolution des prix et des revenus. Pour leur part, les employeurs et les syndicats s'engagent à faciliter la réalisation de ces objectifs. L'entente laisse deviner assez nettement, même s'il faut un peu lire entre les lignes, que le plein emploi assuré par l'Etat ne permet pas d'abandonner les salaires et les conditions de travail au libre jeu de la loi de l'offre et de la demande – ou de l'économie de marché si l'on préfère – tempéré, en mettant les choses au mieux, par l'influence des conventions collectives.

Il importe, toutefois, que le souci du bien commun inspire ce secteur de l'économie qui fait passer ses intérêts égoïstes avant ceux de la nation et de l'ensemble de l'économie. A ce propos, le gouvernement s'engage à s'entremettre auprès des parties, à les conseiller, à leur dire, chaque fois que le besoin s'en fera sentir, s'il est possible ou non de mettre une augmentation revendiquée ou envisagée en harmonie avec l'intérêt national, notion que le gouvernement définira dans chaque occurrence.

On en a déduit, dans les milieux de l'opposition, une conclusion qui n'est pas absolument valable du point de vue économique: une politique des rémunérations qui ne se contente pas de niveler les salaires et les traitements, autoriserait certaines augmentations, mais devrait en interdire d'autres. Or, comme il importe de définir un critère, le gouvernement devrait évidemment, lui qui avait insisté à maintes reprises sur l'urgence d'un accroissement de la production dans les diverses branches d'activité, s'efforcer non seulement de conseiller, mais aussi de créer dans une mesure plus ou moins étendue les conditions requises par une économie de marché, c'est-à-dire augmenter les salaires partout où l'on manque de main-d'œuvre et empêcher, par des sanctions appropriées, les mises à pied des travailleurs en surnombre. A ce sujet, les partisans, un peu trop optimistes, d'un système économique qu'ils tenaient quasiment pour sacro-saint dans le bon vieux temps (bon pour les bénéficiaires du système, en tout cas) ont commis une erreur; disons plutôt qu'ils se sont plu à prendre leurs désirs pour des réalités. En effet, dès le début du document, le gouvernement a dissipé le moindre doute:

la justice sociale et l'aide aux économiquement faibles doivent présider à la répartition des fruits d'une amélioration de la productivité. Que cet objectif soit aisément compatible avec une économie « dynamique », comme certains aiment à la qualifier, voilà une question qui n'aura guère tracassé les pouvoirs publics et ceux des signataires de l'accord qui attachent plus d'importance au bien de la collectivité qu'aux raffinements de terminologie chers aux coupeurs de cheveux en quatre.

Néanmoins, nous fermerions les yeux devant les réalités si nous nous hâtions d'en conclure que les jeux sont faits, si nous sous-estimions les risques de voir porter des atteintes à cet ensemble de notions. Le conflit du travail en cours dans le port de Londres – sur lequel nous reviendrons – prouve qu'il faut compter avec les réactions de l'opposition.

De même, il convient de considérer la déclaration commune, sans méconnaître pour autant son importance économique, comme un premier pas sur une voie dans laquelle on ne s'était encore jamais engagé et conduisant à la fixation des prix et des revenus dans l'intérêt de la collectivité et, partant, à la définition d'une politique efficace des prix et des salaires. Le Congrès des syndicats britanniques va s'entretenir avec le gouvernement de la création d'un organisme qui aura pour mission de suivre régulièrement l'évolution des prix et de tous les revenus, pour déterminer les cas appelant des mesures qui s'écarteraient de la norme. La signature de l'accord par le Congrès des syndicats ne signifie pas, pour celui-ci, l'obligation absolue de participer à l'institution d'un tel organisme; néanmoins, il s'est engagé à contribuer de son mieux à la réalisation de cette idée.

Les consultations porteront ensuite sur la forme de cet organisme et sur les critères qu'il devra appliquer dans son action. Le Congrès des syndicats a l'intention d'user de tous les moyens dont il dispose pour parvenir à un accord sur ce point, bien qu'il ne sous-estime pas les difficultés de la tâche. Comme il l'a rappelé aux associations affiliées, il se fonde, en la matière, sur les décisions de doctrine officielles arrêtées par le Congrès en 1963 et en 1964. Si les négociations progressent de façon satisfaisante, ainsi qu'on le pense en général, une conférence des présidents des syndicats membres du TUC aura à se prononcer sur des propositions précises quant aux mesures concrètes à prendre dans le cadre de l'accord général.

Les nationalisations

Relevons tout d'abord, à ce propos, que le gouvernement travailliste a estimé, sur la base d'une étude objective de la situation, qu'il y avait lieu de se contenter de la nationalisation de l'industrie sidérurgique; le discours du trône en a d'ailleurs déjà fait état. Que ce

projet n'aille pas sans un certain risque politique, comme l'opposition aime à le dire, voilà une question que nous pouvons fort bien laisser sans réponse; en effet, à supposer que la nationalisation se fasse, il serait prématuré de tenir pour assuré qu'un futur gouvernement conservateur en reviendrait vite à l'état de choses antérieur et redénationaliserait l'industrie pour le plaisir de modifier son statut. L'opposition soutient en outre que la sidérurgie britannique est à la hauteur de ses concurrentes sur le plan international et qu'elle a réalisé, ces dernières années, une augmentation sensible de la productivité. Ainsi, la production hebdomadaire se serait accrue d'un demi-million de tonnes pendant le premier semestre de 1964, ce qui donnerait pour l'année une amélioration d'environ 20%. Aussi devrait-on s'abstenir d'y toucher. Pour sa part, l'actuel ministre de l'Energie, M. Lee, a critiqué cette industrie dans le débat sur la nationalisation à la Chambre des communes; il lui a reproché des tendances au monopole et de la timidité en matière d'expansion. C'est un reproche qui ne manque pas de pertinence si l'on songe que les plus grandes aciéries britanniques n'occupent que les 15^e et 19^e rangs dans la liste des entreprises les plus importantes du monde. On ne saurait non plus contester que le dynamisme, la largeur de vues et l'esprit d'entreprise de certains industriels de l'acier laissent à désirer. Toutefois, l'ancien chef du Parti travailliste, Gaitskell, avait affirmé qu'il importe, conformément aux exigences de l'économie planifiée, de mettre des limites à la concurrence, c'est-à-dire de ne pas s'abandonner sans frein, sous le masque d'une terminologie habilement choisie, à une politique de simple laisser-faire dans certaines branches de l'économie. Il n'est guère probable que le gouvernement travailliste actuel, qui a montré, par les déclarations du ministre compétent, son souci de voir les choses avec réalisme et sous l'angle d'une saine économie, applique des mesures doctrinaires précisément dans ce domaine. Il faut aussi tenir compte à sa juste valeur d'un trait de la psychologie britannique: la population est prête à accepter des restrictions temporaires de l'offre, d'ailleurs très abondante, de biens de consommation tels que les articles qui ne sont pas de première nécessité, pour ne rien dire des produits de luxe, lorsque c'est là le prix à payer pour certains avantages majeurs, comme le maintien du plein emploi, le bon fonctionnement du Service de santé, une réglementation avancée des conditions de travail ou du régime des pensions ou encore, justement, la nationalisation de la sidérurgie. N'a-t-on pas admis jusqu'en 1951, dans la Grande-Bretagne victorieuse, un rationnement très strict et admirablement appliqué de certaines denrées alimentaires, des vêtements, des articles de luxe, de l'essence, le contingentement des devises étrangères, etc., sans trop maugréer, mais dans une structure de l'économie qui faisait au « social » une très large place. En effet, les tranches de gâteau pouvaient être plus

petites, mais chacun en avait une, leur achat n'était pas l'apanage des gens à la poche bien garnie ou de ceux qui avaient des relations. Une nouvelle dose d'austérité ne soulèverait certes aucun enthousiasme; la pilule serait avalée avec discipline, avec cette discipline naturelle que nul règlement n'impose et qui fait prendre la queue dans l'ordre aux arrêts d'autobus, même dans l'obscurité et même s'il n'y a que quelques voyageurs.

Un autre exemple témoigne de l'esprit réaliste du nouveau gouvernement, qui va étudier l'ensemble des services de transports pour les coordonner de façon rationnelle. A ce sujet, il convient de signaler en passant que la Fédération internationale des ouvriers du transport s'efforce, depuis des années, de faire réaliser des plans de coordination optimale des transports à l'échelon international comme sur le plan national. En effet, le succès des plans du gouvernement travailliste dépendra dans une grande mesure de la collaboration loyale de toute une série de nos amis des syndicats venant de l'ITF, à commencer, évidemment, par les deux ministres Cousins et Gunter. Aucun expert compétent n'a été tenu à l'écart des préparatifs, même s'il appartient à l'opposition. Il vaut la peine de relever à cet égard que M. Beeching, si souvent la cible de vives attaques des travaillistes alors qu'ils étaient dans l'opposition, s'est vu confier la lourde tâche de procéder à l'étude approfondie du secteur des transports. Cette volonté du gouvernement de voir les choses telles qu'elles sont, si éloignée d'un esprit doctrinaire, quand il s'agit de graves problèmes dont la solution s'impose d'urgence, permet d'escompter, sans pécher par trop d'optimisme, le succès de son programme.

Les dockers de Londres refusent de travailler en fin de semaine

Le gouvernement s'est abstenu pour l'instant d'intervenir dans le conflit portant sur le travail en fin de semaine dans les docks du port de Londres, le ministre du Travail souhaitant attendre, en vue de trouver une solution judicieuse, le rapport de la Commission Devlin, chargée d'étudier la situation.

Il est question d'employer des « travailleurs supplémentaires » pour dégager les principaux « goulots d'étranglement » dans les docks, car la plupart des dockers de Londres et de Tilbury, au moment de la rédaction du présent article, continuaient de refuser de travailler en fin de semaine. Or, l'emploi d'une expression aussi vague que « travailleurs supplémentaires » éveille une certaine méfiance. S'agirait-il de briseurs de grève? Dans l'affirmative, d'où viendraient-ils? Du point de vue syndical, la situation n'est pas claire du tout. Les dockers appartiennent, dans leur écrasante majorité, au Syndicat des ouvriers du transport, qui a toujours engagé ses membres à travailler en fin de semaine. Néanmoins, il ne saurait être question, pour cette organisation, d'exercer des pressions sur

ses affiliés. Il y a aussi un petit syndicat d'arrimeurs, formé d'anciens membres du Syndicat des ouvriers du transport, c'est-à-dire une organisation dissidente qui a été exclue du TUC pour s'être efforcée, à maintes reprises, d'enlever des adhérents au Syndicat des ouvriers du transport. Les deux organisations entretiennent donc des relations qui n'ont rien de particulièrement amical, ce qui est aisé à comprendre. Le syndicat le plus important n'approuve pas non plus l'attitude de ceux qui, de leur propre chef, dirigent cette grève « sauvage ». Aussi comprend-on mal le comportement des dockers si l'on ne connaît pas l'arrière-fond de la question, ce qui n'est pas facile non plus. Les dirigeants syndicaux font valoir – et c'est un argument qui ne manque pas de pertinence – que le docker tient à jouir de loisirs après son rude labeur. Quand les employeurs affirment que les ouvriers cherchent avant tout à obtenir des taux de salaire plus élevés pour le travail de fin de semaine, ils passent certainement à côté de la question fondamentale. Un certain progrès a été réalisé en ce sens que les syndicats se sont déclarés prêts à accepter une augmentation de l'effectif des dockers enregistrés officiellement. En revanche, l'emploi d'un contingent supplémentaire de travailleurs ne répond pas nécessairement aux intérêts du patronat et de la main-d'œuvre: dans une situation de plein emploi, il doit être possible d'augmenter la productivité de façon satisfaisante pour les deux parties occupant un minimum de travailleurs bien rémunérés grâce à une mécanisation poussée qui allège la tâche du personnel. Il sied également de se demander combien de ces travailleurs supplémentaires refusent eux aussi de travailler en fin de semaine.

Le plus grand peut-être des succès enregistrés jusqu'ici par le ministre du Travail, Gunter, c'est qu'il est parvenu à amener tous les intéressés à considérer la question de sang-froid, en faisant abstraction d'une tension de caractère émotif que d'aucuns se sont plu à créer artificiellement. Le secrétaire général du Syndicat des ouvriers du transport, le collègue Nicholas, de même que le secrétaire spécialisé dans les questions des dockers, le collègue O'Leary, viennent de lancer un nouvel appel à tous les dockers, leur demandant de reprendre le travail en fin de semaine afin de faciliter les exportations auxquelles le gouvernement attache tant d'importance. Si cet appel n'est pas entendu, le gouvernement devra probablement prendre les mesures requises pour éviter de plus amples retards dans les expéditions. A ce propos, les employeurs ne sont pas entièrement innocents, il importe de le signaler: les syndicats ont fait savoir plusieurs fois que l'espace disponible dans les entrepôts n'est utilisé qu'à moitié. Il arrive, d'une part, que des camions en pleine charge doivent attendre, vu l'impossibilité de procéder à des transbordements directs et, d'autre part, que de nombreux entrepôts restent vides, les employeurs voulant éviter, en raison des frais qui en

découlent, un transbordement à l'entrepôt. De surcroît, Nicholas insiste sur le fait que les dockers de Londres font en moyenne dix heures supplémentaires par semaine, même sans travailler pendant le week-end.

Il y a tout lieu d'espérer que des conditions normales seront rétablies sous peu dans les entreprises du port de Londres, car le gouvernement travailliste aura certainement le courage de prendre les mesures voulues, fussent-elles impopulaires.

Fidélité au parti sans carte de membre?

Une vingtaine de responsables du Syndicat des électriciens (ETU) ont fait part de leur démission du Parti communiste, dictée par leur désir de poursuivre leur activité syndicale après la décision du comité, prise l'an dernier, de n'accorder aucune fonction de direction à des communistes. De son côté, le Parti communiste avait signifié à tous ceux qui avaient été visés par cet ultimatum qu'ils avaient à renoncer à leurs fonctions syndicales. Un seul d'entre eux aurait déféré à cette demande.

A première vue, il s'agit là d'un succès manifeste des éléments démocratiques; néanmoins, on ne peut manquer de penser au cheval de Troie, tout en espérant se tromper. Comme nous le disions au début du présent article, le gouvernement actuel jouit de l'appui de l'énorme majorité des travailleurs organisés. Cependant, si l'on envisage la situation avec objectivité, la logique nous contraint de conclure que l'on peut renvoyer une carte de parti sans rompre pour autant avec lui dans son for intérieur et que, plus il y a d'ostentation dans la démission, plus il convient de faire preuve de prudence, d'une prudence extrême. *Timeo Danaos et dona ferentes...*